

# SCANI

Association loi 1901

16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

## **Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à un appel à discussion lancé, conformément aux statuts, par Bruno Spiquel le 23 janvier 2016 à 12h35, terminé le 26 janvier 2016 à 12h00, la question suivante a été posée à l'assemblée générale permanente :

### **Résolution n°1 :**

**La candidature de Cédric Colson au conseil d'administration est-elle acceptée ?**

Le taux de participation de 100 % étant atteint avant la fin de la semaine statutaire, le vote est clos le 28 janvier 2016 à 10h50.

La résolution est rejetée par quatre voix contre deux.

Il est à noter que pendant les débats ayant eu lieu entre le 23 et le 26 janvier, un consensus a émergé sur l'intérêt de la candidature de Cédric au conseil d'administration mais celle-ci était globalement jugée prématurée, compte tenu de ses réticences sur les projets de SCANI, notamment concernant le modèle de gouvernance et les prévisions de la structure juridique.

Aucun autre membre du bureau n'avait postulé au CA de SCANI ni manifesté l'envie d'adhérer à l'association.

Fait à Migennes le 10 février 2016.